

2023-5777  
2024-03-19

Étiquette

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	-----------	------------------

**Glufosinate PLUS**

SOLUTION

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET  
DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION  
DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

**COMMERCIAL**

**PRINCIPES ACTIFS :** Glufosinate-ammonium ..... 146 g/L  
Quinclorac, présent sous forme de sel de diméthylamine  
15 g/L

**N° D'HOMOLOGATION :** 34802 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT UTILISATION**

**Farmer's Business Network Canada, Inc.**  
PO Box 5607  
High River, Alberta  
Canada T1V 1M7

**Renseignements sur le produit :** 1-844-200-FARM (3276)

**CONTENU NET :** 10 à 1 000 L

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes de caoutchouc pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est correctement ajusté pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.
- Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- L'application est limitée aux cultures agricoles, seulement lorsque le risque de dérive est faible vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.**
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la dérive de pulvérisation sur les plantes sensibles et **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.**

2023-5777  
2024-03-19

## LESSIVAGE

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

## RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer à frais virés avec CANUTEC au 1-613-996-6666 ou au \*666 en tout temps.

## ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Conserver dans le contenant original, fermé hermétiquement, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter toute contamination croisée. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain au plancher. NE PAS utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

## ÉLIMINATION

**Élimination du contenant recyclable :** NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Élimination du contenant réutilisable :** NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Élimination du contenant à remplissages multiples :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

**Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :** S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

2023-5777  
2024-03-19

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-5777  
2024-03-19

**Dépliant**

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	-----------	------------------

**Glufosinate PLUS**

SOLUTION

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET  
DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION  
DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

**COMMERCIAL**

**PRINCIPES ACTIFS :** Glufosinate-ammonium ..... 146 g/L  
Quinclorac, présent sous forme de sel de diméthylamine 15 g/L

**N° D'HOMOLOGATION :** 34802 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE DÉPLIANT AVANT UTILISATION**

**Farmer's Business Network Canada, Inc.**

PO Box 5607  
High River, Alberta  
Canada T1V 1M7

**Renseignements sur le produit :** 1-844-200-FARM (3276)

**CONTENU NET : 10 à 1 000 L**

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer.

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes de caoutchouc pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque anti-poussière) qui est correctement ajusté pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.
- Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- L'application est limitée aux cultures agricoles, seulement lorsque le risque de dérive est faible vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.**
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la section **MODE D'EMPLOI**. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la dérive de pulvérisation sur les plantes sensibles et **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.**

2023-5777  
2024-03-19

## LESSIVAGE

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation du quinclorac aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

## RUISSELLEMENT

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Le personnel médical doit communiquer à frais virés avec CANUTEC au 1-613-996-6666 ou au \*666 en tout temps.

## ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Conserver dans le contenant original, fermé hermétiquement, à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter toute contamination croisée. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain au plancher. NE PAS utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

## ÉLIMINATION

**Élimination du contenant recyclable :** NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Élimination du contenant réutilisable :** NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Élimination du contenant à remplissages multiples :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

**Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :** S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, habitats sensibles, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Glufosinate PLUS assure la suppression de nombreuses mauvaises herbes graminées et à feuilles larges dans les variétés de canola et les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium. Glufosinate PLUS est homologué pour application terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium [variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink®]. Glufosinate PLUS peut aussi être appliqué sur les variétés tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.

Toute averse dans les 6 heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.

Glufosinate PLUS est un herbicide sélectif. Éviter le contact avec des plantes désirables, par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés. Les cultures peuvent être endommagées si Glufosinate PLUS est appliqué lorsque prévalent des conditions climatiques extrêmes, le gel, une sécheresse, un sol saturé d'eau, un faible degré de fertilité, des dommages causés par la maladie ou les insectes.

Glufosinate PLUS agit comme herbicide de contact et herbicide systémique. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des tissus végétaux à supprimer.

Glufosinate PLUS se décompose rapidement dans le sol.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## **RETOUR DE CULTURE**

En raison l'application de glufosinate-ammonium et de l'effet résidue du quinclorac dans le sol, les superficies traitées avec Glufosinate PLUS ne peuvent pas être en rotation avec d'autres cultures que celles mentionnées dans le tableau ci-dessous. Pour éviter des dommages aux cultures en rotation, les intervalles minimums pour les retours de culture doivent être respectés.

### Intervalles minimums pour les retours de culture

Culture*	Intervalles minimums retours de culture (mois)	Note
Canola	Immédiatement	Canola peuvent être réensemencées dans la même saison que les applications de l'Glufosinate PLUS.
Blé* (de printemps, durum) et orge de printemps	70 jours	-
Pois de grande culture, tournesol, lin et lentilles	10 mois	Ces cultures ainsi que celles énumérées plus haut peuvent être semées l'année suivant l'application de l'Glufosinate PLUS.
Avoine	12 mois	

\*Dans le cas de mauvaise récolte, seul le canola, peut être semés au cours de la même saison dans les champs traités avec l'Avantage Glufosinate 150.

Glufosinate PLUS ne devrait pas être utilisé sur les superficies où des pommes de terre ou des cultures légumières font partie de la rotation.

La compagnie recommande de réaliser un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année précédant le semis de toutes autres cultures que celles énumérées ci-dessus.

Sur les sols plus légers avec une faible teneur en matière organique ou sous des conditions sèches, quelques dommages à la culture peuvent survenir particulièrement chez le lin et les lentilles sans toutefois réduire le rendement. Sous ces conditions, l'intervalle minimum pour les retours de culture dans le lin et les lentilles devrait être prolongé de 12 mois.

## INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Glufosinate PLUS doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre et correctement étalonné.

Glufosinate PLUS est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau. Avant d'ajouter Glufosinate PLUS dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que celui-ci est bien propre (voir « INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE »).

1. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre avant d'ajouter Glufosinate PLUS.
2. Verser la quantité appropriée d'Glufosinate PLUS.
3. Verser le reste d'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement. . L'agitation devrait être toujours en marche lors de tout le processus de mélange

NOTE : S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée d'Glufosinate PLUS et d'eau avant de débiter l'épandage.

NOTE : L'ajout d'un agent antimoussant peut réduire la formation de mousse, en particulier lorsqu'on utilise de l'eau douce.

## MÉLANGES EN CUVE

NOTE : Lors du mélange en cuve d'Glufosinate PLUS, mettre toujours le produit d'association dans le réservoir en premier, s'assurer qu'il est bien mélangé et ajouter ensuite Glufosinate PLUS.

### **Glufosinate PLUS et FBN Clethodim 240 ou Advantage Clethodim 240 : Canola tolérants au glufosinate-ammonium seulement (variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink)**

FBN Clethodim 240 ou Advantage Clethodim 240 peut être mélangé en cuve avec Glufosinate PLUS pour la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles dans les variétés tolérantes au glufosinate-ammonium lors d'un traitement en une seule étape.

Respecter toutes les mises en garde, limitations et recommandations quant à la période d'application retrouvées sur l'étiquette d'Glufosinate PLUS.

Instructions de mélange :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Verser la quantité requise de FBN Clethodim Adjuvant ou d'Advantage Clethodim Adjuvant dans le réservoir. Continuer à agiter jusqu'à ce que le mélange soit homogène.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité appropriée d'Glufosinate PLUS au réservoir de pulvérisation. Mettre en marche le système d'agitation.
5. Verser la quantité appropriée de FBN Clethodim 240 ou d'Advantage Clethodim 240 et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer d'agiter ou de faire rouler le système de dérivation, et pulvériser immédiatement.
7. Après toute interruption de l'épandage, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Jeter un coup d'œil dans le réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit à remélanger les produits de la solution de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange jusqu'au lendemain. Dans le cas de mélanges de cuve contenant des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, une clarification apparaîtra si l'agitation n'est pas continue.
8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
9. Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent.

Glufosinate PLUS peut également être mélangé au réservoir avec d'autres pesticides compatibles qui contiennent de la clétodime et qui sont approuvés pour usage sur les variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium pour supprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées. Il importe de vérifier la compatibilité physique des pesticides mélangés en cuve dans un petit volume avant de remplir le pulvérisateur.

## **INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE**

Avant et après l'utilisation Glufosinate PLUS, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

## **INSTRUCTIONS ET MISES EN GARDE D'APPLICATION**

### **APPLICATION TERRESTRE**

Appliquer en utilisant seulement un équipement terrestre. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Appliquer Glufosinate PLUS dans au moins 110 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 et 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.

- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement de pulvérisation à jet porté.
- Il importe de couvrir le feuillage uniformément et complètement pour obtenir une suppression homogène des mauvaises herbes.

L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage. Consulter le mode d'emploi de cette étiquette pour obtenir le taux et les périodes d'application recommandées.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées. Glufosinate PLUS aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite en présence d'une rosée abondante, d'un brouillard épais ou d'une brume dense au moment de l'application.

Il est nécessaire de garder une zone tampon de 15 mètres entre la lisière du champ traité et les cultures adjacentes ou les habitats vulnérables (p. ex., des milieux humides, des marécages, des rivières, et autres plans d'eau ouverts, plantations brise-vent ou habitats fauniques).

**NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes. **NE PAS** appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte.

## ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Pour la protection des habitats non ciblés, une pulvérisation hors cible ou une dérive vers des habitats sensibles devrait être évitée. Lors d'une application terrestre, il est nécessaire de garder une zone tampon de 15 mètres entre la lisière du champ traité et les cultures adjacentes non tolérantes à Glufosinate PLUS, ou les habitats vulnérables (p. ex., des milieux humides, des marécages, des rivières, et autres plans d'eau ouverts, plantations brise-vent ou habitats fauniques).

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides). NE PAS contaminer ces habitats à la suite du nettoyage et du rinçage de l'équipement d'application ou des contenants.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) pour la protection d'un:		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Canola – <i>Brassica napus</i> (LibertyLink),	1	0	1

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Web Canada.ca.

## MODE D'EMPLOI

### UTILISATION EN POSTLEVÉE

## CANOLA

- Glufosinate PLUS assure la suppression pendant toute la saison du gaillet gratteron jusqu'au stade des quatre verticilles inclus dans les variétés de canola et les hybrides spécialement élaborés pour tolérer le glufosinate-ammonium.
- Glufosinate PLUS est homologué pour application terrestre sur les variétés ou les hybrides de canola tolérant le glufosinate-ammonium [variétés ou hybrides portant la mention LibertyLink].
- Glufosinate PLUS peut aussi être appliqué sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium spécialement cultivées pour la production de semences.
- **Pour assurer la sécurité des cultures et une suppression optimale des mauvaises herbes, utiliser l'herbicide Glufosinate PLUS uniquement sur le canola tolérant le glufosinate-ammonium (p. ex., LibertyLink) cultivé à partir de semences certifiées.**
- Glufosinate PLUS n'est pas homologué pour d'autres plantes tolérantes au glufosinate-ammonium.
- **L'application d'Glufosinate PLUS sur les variétés ou les hybrides de canola non tolérants ou sur d'autres cultures non tolérantes donnera lieu à des dommages sévères ou à la destruction des cultures.**
- Appliquer Glufosinate PLUS du stade du cotylédon jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.
- Un traitement hâtif des mauvaises herbes avec Glufosinate PLUS est important pour maximiser le potentiel de rendement de la culture par l'intermédiaire de l'élimination des mauvaises herbes faisant têt de la compétition.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Ce phénomène est temporaire et n'influencera pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.
- NE PAS appliquer Glufosinate PLUS peu importe le champ plus d'une fois tous les deux ans. Cette pratique doit être respectée dans le but d'éviter des dommages potentiels aux prochaines cultures en rotation, réduire l'accumulation et l'effet résiduel du produit dans le sol et diminuer la pression de sélection qui pourrait contribuer au développement de biotypes résistants.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES : Glufosinate PLUS a un effet sur toutes les mauvaises herbes et cultures, à l'exception des cultures conçues pour être tolérantes aux applications d'Glufosinate PLUS. Les mauvaises herbes qui suivent sont sensibles à l'application d'Glufosinate PLUS. Glufosinate PLUS donnera la meilleure suppression s'il est appliqué aux stades foliaires recommandés.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Saponaire des vaches	-----								1,33 L/ha
Sétaire verte	-----  Maximum 3 talles								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Échinochloa pied-de-coq	-----								2 L/ha
Renouée persicaire	-----								
Chénopode blanc	-----								
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut								
Renouée	-----								
Tabouret des champs	-----								
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut								
Moutarde des champs	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Chardon des champs <sup>1</sup>	Jusqu'à 10 cm de haut								2,67 L/ha
Stellaire moyenne	-----  Paires de feuilles								
Ortie royale	-----  Paires de feuilles								
Kochia	Jusqu'à 8 cm de haut								
Laiteron des champs	-----								
Chiendent <sup>1</sup>	-----								
Amarante à racine rouge	-----								
Mauve à feuilles rondes	-----								
Matricaire maritime	Jusqu'à 10 cm de hauteur								
Bourse-à-pasteur	-----								
Orge spontané <sup>2</sup>	-----  Maximum 2 talles								
Blé spontané	-----  Maximum 2 talles								
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Gaillet gratteron <sup>6</sup>	-----  Verticilles								3,33 L/ha
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm								
Sagesse-des-chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut								
Ortie royale	-----  Paires de feuilles								
Chiendent <sup>3</sup>	-----								
Érodium cicutaire	-----								
Lin spontané	Jusqu'à 10 cm de haut								
Lin spontané <sup>6</sup>	Jusqu'à 8 cm de haut								

Folle avoine	-----	Maximum 2 talles	
--------------	-------	------------------	--

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
									3,33 L/ha
<b>Populations élevées</b>									
Chardon des champs <sup>1</sup>	Jusqu'à 10 cm de haut								
Chiendent <sup>1</sup>	-----								
Orge spontanée <sup>2</sup>	-----								Maximum 2 talles
Blé spontané	-----								Maximum 2 talles
Renouée liseron	-----								

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE								TAUX
	1	2	3	4	5	6	7	8	
									4 L/ha
Chardon des champs <sup>4</sup>	Jusqu'à 10 cm de hauteur								
Chiendent <sup>5</sup>	-----								

<sup>1</sup> Répression des parties aériennes seulement

<sup>2</sup> Répression seulement

<sup>3</sup> Suppression de croissance améliorée des parties aériennes

<sup>4</sup> Meilleure répression des parties aériennes

<sup>5</sup> Suppression pendant toute la saison pour les populations élevées

<sup>6</sup> Suppression pendant toute la saison

## MÉLANGES EN CUVE

- Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres directives quant au mode d'emploi, restrictions et mises en garde. Les produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions en matière de stades foliaires.
- Pour une efficacité accrue, Glufosinate PLUS peut être mélangé en cuve avec les produits suivants.

## CANOLA

PRODUIT DU MÉLANGE EN CUVE	TAUX	MODE D'EMPLOI
FBN Clethodim 240 ou Avantage Clethodim 240	63 mL/ha	Provinces des Prairies et intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la paix) seulement : Pour la suppression de folle avoine, sétaires vertes, orge spontané, blé spontané et avoine spontanée en plus de autres graminées nuisibles et mauvaises herbes à feuilles larges qui restent énumérées sur l'étiquette d'Glufosinate PLUS, appliquer Glufosinate PLUS à une dose de 3,33 L/ha plus FBN Clethodim 240 ou Avantage Clethodim 240 à une dose de 63 mL/ha avec l'adjuvant FBN Clethodim ou l'adjuvant Avantage Clethodim, respectivement, à 0,5 % vol/vol. Traiter lorsque la

		folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade de 1 à 5 feuilles. Consulter l'étiquette d'Glufosinate PLUS pour le temps d'application à une dose de 3,33 L/ha sur toutes les autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges.
--	--	--

- Glufosinate PLUS peut également être mélangé en cuve avec d'autres pesticides compatibles qui contiennent de la clétodime et sont approuvés pour une utilisation sur des variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium pour supprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées. Il importe de vérifier la compatibilité physique des pesticides mélangés en cuve dans un petit volume avant de remplir le pulvérisateur.

## **ALIMENTATION DU BÉTAIL ET DÉLAIS D'ATTENTE**

### **ALIMENTATION DU BÉTAIL**

#### **Canola**

- Les grains et la farine provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir le bétail.
- NE PAS faire paître, couper celles-ci comme fourrage ou utiliser les autres parties du canola traité pour nourrir le bétail.

#### **Maïs (utilisé pour séparer les rangs de canola hybride destiné à la production de semence)**

- Ne pas utiliser la culture traitée pour nourrir le bétail; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

### **DÉLAIS D'ATTENTE**

#### **Canola**

- Lorsque Glufosinate PLUS est appliqué seul ou mélangé au cuve avec FBN Clethodim 240 ou Advantage Clethodim 240, respecter un délai d'attente de 60 jours à partir de la date du traitement.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter qu'Glufosinate PLUS est un herbicide des groupes 4 et 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Glufosinate PLUS et à d'autres herbicides des groupes 4 et 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Glufosinate PLUS ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Farmer's Business Network Canada, Inc. au 1-844-200-FARM (3276).

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**POUR EN SAVOIR PLUS, CONTACTER :**

**Farmer's Business Network Canada, Inc.**

PO Box 5607

High River, Alberta

Canada T1V 1M7

Numéro-contact : 1-844-200-FARM (3276)